

COMMUNIQUE DE PRESSE

5 novembre 2020

Des mesures bienvenues, qu'il faut encore affiner et compléter

La Fédération patronale vaudoise (FPV) a pris connaissance des mesures de soutien à l'économie dévoilées ce jour par le Conseil d'Etat vaudois. Le montant total consacré à ce paquet n'est pas négligeable mais, sur le plan de l'effort consenti, il revêt un aspect moins impressionnant qu'il n'y paraît au premier abord. Sur le plan technique, de nombreuses questions subsistent et des ajustements devront être effectués.

Le cadre et le contexte financiers dans lesquels s'inscrivent les mesures annoncées ce jour méritent d'être abordés de manière globale et appellent les remarques suivantes :

- Les efforts consentis par le canton de Vaud ne sont pas négligeables. Cette année déjà, il consacrera plus de CHF 500 millions aux conséquences de la crise. Cela représente quelque 5% d'un budget annuel, avec cette particularité que CHF 403 millions sont financés par un prélèvement déjà opéré sur le bénéfice des comptes 2019 de l'Etat. A titre de comparaison, la Confédération a de son côté d'ores et déjà dépensé plus de CHF 30 milliards, représentant 40% d'un budget annuel et financés par l'endettement.
- Les nouvelles mesures de soutien annoncées ce jour représentent un effort global réel pour les finances du canton, hors soldes restants dans l'une ou l'autre mesure déjà décidée, de CHF 101 millions, y compris de généreuses dotations aux acteurs culturels. Les bénéfices dégagés par l'Etat de Vaud permettront sans difficulté aux finances vaudoises d'absorber ce montant. Le canton de Vaud réalisera en effet, à nouveau, un bénéfice substantiel sur ses comptes 2020, probablement de plusieurs centaines de millions. Les montants annoncés ce jour se retrouveront ainsi eux aussi largement financés.
- La FPV rappelle que les cantons conservent toute liberté pour aller au-delà des montants fédéraux promis et pour compléter les dispositifs prévus au plan fédéral. Eu égard aux graves conséquences pour certains secteurs des mesures prises par l'Etat de Vaud, des efforts supplémentaires sont encore nécessaires, a fortiori dès lors qu'ils sont aussi financièrement supportables.

S'agissant des mesures de soutien annoncées ce jour, la FPV émet les remarques suivantes :

- Toutes les entreprises qui ont fait l'objet d'une mesure de fermeture doivent être correctement indemnisées. L'Etat ne peut pas se contenter de les renvoyer au mécanisme du fonds de garantie pour cas de rigueur, qui ne pourra être mis en œuvre que si le chiffre d'affaires a diminué d'au moins 60% sur l'année 2020.
 - La prise en charge de 10% des salaires de novembre pour les collaborateurs de ces entreprises constitue un geste compréhensible. Il est cependant sans effet sur les charges des entreprises fermées sur ordre de l'autorité, qui ne se voient compenser en rien les pertes qu'elles subissent de par cette décision. On rappelle à cet égard que les employeurs continuent d'assumer l'entier des charges sociales sur les salaires et de nombreuses autres charges fixes (loyers notamment). Une aide spécifique doit être mise sur pied de façon généralisée à l'égard des entreprises qui se trouvent dans cette situation.
- La création d'un fonds de garantie pour les cas de rigueur est indispensable et réclamée depuis longtemps. Le cercle de ses bénéficiaires est cependant mal conçu. Selon les dispositions fédérales d'exécution mises en consultation hier, les critères pour en bénéficier ne sont pas circonscrits à certaines branches. Or, de façon incompréhensible, et contrairement à l'approche fédérale, le fonds vaudois se limite à venir en aide à certains secteurs uniquement. La FPV le déplore et considère qu'il est primordial que personne ne soit exclu s'il remplit les conditions posées par l'ordonnance fédérale car on ne saurait réserver ces aides à des branches ou des activités spécifiques. Le dispositif doit donc impérativement être revu. Il est en outre très important que le canton de Vaud procède rapidement à la définition du cadre réglementaire et des procédures qui permettront aux entreprises de constituer leur dossier.
- La réactivation du fonds cantonal pour l'industrie isole les branches industrielles du reste de l'économie, pour des motifs que l'on peine à comprendre. Du fait que les mesures fédérales se rapprochent très fortement du dispositif de ce fonds (elles sont d'ailleurs plus larges que les mesures cantonales), la FPV considère que le fonds de garantie pour cas de rigueur doit être étendu à toutes les branches et entreprises éligibles et qu'il ne se justifie pas de traiter séparément les entreprises industrielles des autres branches économiques.

Depuis le début de la crise, l'économie privée est touchée de plein fouet, de manière parfois dramatique dans certains secteurs. La survie d'entreprises est en jeu, et avec elle des centaines de postes de travail. Les perspectives de certaines entreprises se sont encore aggravées avec les mesures décidées mardi dans le canton de Vaud. La FPV rappelle que l'économie et les entreprises font partie intégrante de la vie de la cité. Tout notre système, qu'il soit politique, fiscal ou social est bâti sur le principe d'une économie qui fonctionne. En entravant l'une des composantes de ce système, c'est l'ensemble qui est mis en péril.



COMMUNIQUE DE PRESSE

3 novembre 2020

Nouvelles mesures de confinement :

il faut aussi préserver les entreprises et les emplois

Le Conseil d'Etat vaudois a annoncé ce jour de nouvelles mesures de confinement. La Fédération patronale vaudoise (FPV) en prend acte. Elle relève que, si l'objectif premier est de préserver le système sanitaire, les conséquences de ces décisions sont extrêmement lourdes pour plusieurs pans de l'économie. Il convient dorénavant que l'interdiction de certaines activités soit adaptée en permanence aux circonstances et correctement indemnisée.

La Fédération patronale vaudoise partage la préoccupation des autorités lorsqu'elles redoutent l'engorgement du système de santé et son possible effondrement. Si les mesures de confinement s'expliquent du point de vue sanitaire, la FPV souligne la gravité de leurs conséquences sur plusieurs secteurs et de nombreux emplois. Alors que les suites de la première vague ne sont de loin pas surmontées et que les entreprises ont mis en place avec le plus grand sérieux des plans de protection efficaces, cette mise à l'arrêt de nombreuses activités ne manquera pas de compromettre plus encore l'avenir économique des entreprises concernées et les emplois qu'elles fournissent.

La FPV relève que le Conseil d'Etat a veillé à conserver ouverts une grande partie des commerces et des services. Il convient que cela perdure autant que possible. Elle relaie volontiers l'appel à intensifier le télétravail dans les entreprises où cela est possible.

Par ailleurs, la FPV émet un certain nombre de demandes pressantes :

- Toutes les ressources disponibles du système de santé doivent être mobilisées, qu'elles émanent du secteur public ou du secteur privé. Il s'agit de mettre rapidement à disposition l'ensemble des lits et des professionnels de santé, même en dehors de structures publiques ou parapubliques.
- Des tests rapides doivent être à disposition des professionnels, pharmaciens notamment. Cela doit se faire sans obstacles bureaucratiques.
- L'évaluation de la situation et des mesures prises doit s'effectuer en continu. L'objectif doit être
 d'éviter des mesures plus coercitives encore, voire d'autoriser aussi vite que possible la
 réouverture des activités dans les secteurs qui n'apparaissent pas comme des vecteurs de la
 pandémie. On rappelle à cet égard le sérieux avec lequel les plans de protection ont été mis en
 place de manière généralisée dans les entreprises.
- Dans ce cadre, la FPV demande instamment au Conseil d'Etat d'être non seulement régulièrement informée, mais aussi consultée avant les décisions, par le biais de séances ou de contacts au minimum hebdomadaires comme cela se fait dans la plupart des cantons et sur le plan fédéral. Elle regrette que cela n'ait pas été le cas jusqu'ici et souligne qu'elle est en mesure d'informer de son côté en permanence à propos de la situation des secteurs et des entreprises qui lui sont affiliés. Il est rappelé que l'organisation promeut les intérêts de plus de 120 associations professionnelles et de 37'000 entreprises, dont 12'000 indépendants.
- En même temps qu'il ordonne des mesures interdisant certaines activités économiques, le canton doit s'engager à mettre en place des mesures d'indemnisation nouvelles, complétant celles mises en place au plan fédéral. A cet égard, les sempiternels appels à la Confédération d'intervenir financièrement ne sont plus suffisants. La FPV réitère ici l'appel exprimé par les organisations économiques faîtières au début de cet après-midi, notamment quant à la mise en place d'un fonds cantonal pour cas de rigueur, réclamé depuis des mois.

La FPV se tient à disposition des autorités pour renouer le dialogue, discuter des mesures d'indemnisation et contribuer à ce que les décisions prises soient proportionnées, efficaces et le moins dommageables possible. Elle souligne enfin que l'économie et les entreprises font partie intégrante de la vie de la cité. Tout notre système, qu'il soit politique, fiscal, social, est bâti sur le principe d'une économie qui fonctionne. En coupant l'une des composantes de ce système, c'est l'ensemble qui est mis en péril.









Communiqué de presse

Covid-19 : six mois perdus dans le soutien à l'économie vaudoise et à l'emploi

Lausanne, le 03.11.2020 : A l'heure où de nombreuses entreprises sont de plus en plus fragilisées par la crise sanitaire et les mesures restrictives déjà ordonnées par les autorités, les organisations économiques faîtières du canton de Vaud regrettent la lenteur avec laquelle se mettent en place les programmes de soutien à l'économie et à l'emploi. Cette passivité est d'autant plus regrettable que les organisations économiques ont, à maintes reprises, demandé au Conseil d'Etat de créer un fonds de soutien. De plus, c'est aux cantons de se montrer aujourd'hui proactifs vis-à-vis de la Confédération. Le retard pris risque de faire disparaître des milliers d'emplois dans des entreprises tout à fait viables avant l'éclatement de la crise liée au Covid-19. Il est primordial que le bénéfice attendu des comptes cantonaux 2020 soit employé au soutien des branches qui en ont un besoin urgent et parfois existentiel.

Le 8 mai 2020 déjà, les organisations économiques faîtières vaudoises ont proposé, dans une lettre commune adressée au Conseil d'Etat, la constitution d'un fonds en faveur de l'économie vaudoise, cela en vue d'assurer le maintien d'emplois dans des entreprises significatives et structurantes pour son tissu économique fortement impacté. Cette proposition a été répétée par courrier le 9 juillet, assortie d'un certain nombre de recommandations concernant notamment le cercle des bénéficiaires, la nature des soutiens et les processus à mettre en place.

Par la suite, le 25 septembre 2020, le Parlement fédéral a adopté la Loi Covid-19. L'article 12 de cette loi prévoit que la Confédération peut soutenir financièrement les entreprises particulièrement touchées par les conséquences de la pandémie en raison de la nature même de leurs activités. Sont par exemple visés le secteur des voyages, les entreprises touristiques, les forains et le secteur événementiel. Les projets doivent être présentés par un ou plusieurs cantons, qui doivent en assumer 50% des coûts, l'autre moitié étant prise en charge par la Confédération. Comme souvent dans ce type de mesures, plus les cantons sont prêts en amont, plus le déclenchement de ces dernières intervient rapidement.

Le 9 octobre 2020 enfin, dans une lettre commune adressée au Conseil d'Etat, nos organisations ont renouvelé leur proposition visant à constituer un fonds en faveur de l'économie vaudoise, en se référant cette fois expressément à l'article 12 de la Loi Covid-19. A présent, le Conseil fédéral envisage d'accélérer la mise en application de cette disposition de manière à ce qu'elle puisse déjà déployer ses effets le 1er décembre prochain. Le fait d'avoir perdu du temps est donc d'autant plus dommageable.

Les excédents des comptes 2020 doivent profiter au tissu économique

Notre proposition est restée sans suite concrète au cours des six derniers mois. C'est regrettable! La passivité du Conseil d'Etat en vue d'appuyer les secteurs économiques frappés par la crise finira par coûter des milliers d'emplois, menaçant de faire éclater une crise sociale qui fragilisera durablement le tissu économique. Une telle perspective est d'autant moins admissible que les acteurs économiques et les salariés ont largement contribué, ces quinze dernières années, au redressement des finances cantonales et qu'il est hautement probable que les comptes 2020 de l'Etat afficheront une nouvelle fois un excédent de revenus substantiel, pouvant s'élever à plusieurs centaines de millions. Les organisations économiques exigent que ce bénéfice soit affecté à des mesures de soutien aux branches économiques mises en difficulté par la crise sanitaire.

Contacts pour précisions :

Philippe Miauton, directeur adjoint de la CVCI: 079 277 68 41

Olivier Feller, directeur de la CVI: 079 658 31 92

Christophe Reymond, secrétaire général de la FPV : 079 621 12 05

Grégoire Nappey, responsable de communication de Prométerre : 079 416 27 62